

CHORUS 71



Déposé le 13 Mai 2006

Représentativité et financement des organisations syndicales : un rapport qui va dans le bon sens

Lorsque la FSU avait été reçue par M.Hadas-Label, elle avait mis en avant un certain nombre d'idées forces : le principe d'accords majoritaires ; celui d'une représentativité fondée sur des critères transparents et incontestables, essentiellement assise sur l'audience, avec une appréciation régulière de cette représentativité en fonction notamment du vote des salariés ; le droit pour tout syndicat légalement constitué de se présenter à une élection. Elle avait également revendiqué une amélioration et un élargissement des droits syndicaux, et la mise en place d'aides publiques reposant sur des critères transparents sans pour autant remettre en cause la part prépondérante des cotisations.

La FSU constate avec satisfaction que les grandes orientations du rapport Hadas-Label reprennent largement ces idées et proposent d'avancer dans ce sens : pour la première fois sont formulées clairement des propositions qui permettent de sortir d'une situation bloquée depuis 1966.

Elle regrette cependant, qu'en dehors des questions de financement, les propositions ne portent pas explicitement sur les fonctions publiques qui représentent pourtant 20% de l'emploi salarié en France. Mais elle souhaite qu'on puisse tirer des principes généraux énoncés toutes les conséquences qui s'imposent pour ce secteur, y compris en termes de modifications législatives (abrogation de l'amendement Perben par exemple).

Elle entend bien s'appuyer sur ce rapport pour continuer à agir pour des règles qui assurent transparence et démocratie et contribuent ainsi à renforcer la capacité du syndicalisme à être mieux en prise avec les salariés et la possibilité pour ceux-ci d'exprimer librement leurs choix.

La FSU souhaite que s'ouvrent au plus vite des négociations permettant d'avancer sur ces questions.



Dispensé de timbrage CHALON C.D.L.S.

Sommaire :

Edito (page 1)

La situation des jeunes en échec scolaire et professionnel (intervention FSU au CESR) (page 2)

Lecture la méthode majik ! (page 3)

Uni(e)s contre l'immigration jetable (p 3)

De l'utilité de la lutte syndicale (p 4 & 5)

Représentativité de la FSU (page 6)

Autour du droit d'auteur (page 7)

Communiqués de Presse FSU 71 (page 8)

- Violence banalisée, l'Ecole n'est pas épargnée

- Jeanne d'Arc... à toutes fins utiles !

Publicité CME

NON à l'immigration jetable



Organe de la **Fédération Syndicale Unitaire** de Saône & Loire 2 rue du Parc 71100 CHALON/SAONE

Imprimé par nos soins , Directeur de publication : Yves LEMAL . ** Trimestriel. ** Prix au N° 1 €

Tel : 03 85 43 69 69 Fax : 03 85 43 69 70 *** Avril-Mai 2006 *** Numéro 68

LA SITUATION DES JEUNES EN ECHEC SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

Intervention FSU au CESR du 10 février 2006 (Philippe Dormagen)

Pour la FSU, la commission n'a pas assez insisté dans cet avis sur les actions nécessaires concernant **les problèmes de santé** des jeunes, ainsi que sur celles qu'il faudrait développer pour redonner à certains jeunes en échec **l'envie de faire quelque chose**, car il faut savoir que la plus grosse difficulté rencontrée par les conseillers des Missions Locales ou de l'ANPE, c'est la perte de confiance et de motivation des jeunes les plus en difficulté (soit un tiers de la population des jeunes reçus par les Missions Locales). Perte de confiance dans une société qui a oublié depuis bien longtemps de prendre en compte leurs difficultés, perte de confiance dans des dispositifs trop compliqués, d'où une perte d'espoir qui se traduit par une démotivation, par la disparition de l'envie de faire quelque chose (même en dehors de l'emploi).

Ces jeunes sentent bien que la société de ceux qui ont un emploi, qui ont des revenus, ne s'intéresse pas à leur sort. La société de ceux qui sont intégrés a tendance à voir dans les chômeurs les responsables de leur situation, des gens qui seraient sans volonté et sans courage, donc des gens pour lesquels vivre dignement n'est pas une nécessité, et si on pousse le bouchon un peu loin, des gens qui ne seraient peut-être même pas dignes de vivre. Je rappelle simplement que dans l'avis du CESR du 23 juin 2006 concernant les exclus, on lit que 94% des SDF « disparaissent » ou meurent compte-tenu de la dureté des conditions de vie à la rue (page 46, paragraphe « l'imaginaire de l'insertion »)

Je ne veux pas dire que tous les jeunes en échec de notre étude vont finir SDF, mais c'est pour souligner la dureté de la civilisation actuelle, qui aurait paraît-il progressé depuis des millénaires, mais qui en fait est d'une dureté inouïe pour ceux qui n'ont plus un entourage leur permettant de se défendre et en particulier pour les faibles et les malades

La dureté de cette société se reflète particulièrement dans sa façon d'envisager l'emploi. Les seuls emplois considérés comme valables, c'est à dire créant véritablement une richesse pour la société seraient les emplois des entreprises privées. Les emplois de la Fonction Publique sont considérés (il suffit d'écouter les médias ou les lieux communs qui s'échangent en permanence) comme improductifs (et plus d'un disent que tous les fonctionnaires sont des fainéants), qu'ils coûtent de l'argent, qu'ils ne créent aucune richesse.

Avec ces raisonnements, nous allons retourner vers des sociétés où la loi du plus fort est toujours la meilleure. On pourrait croire que je m'éloigne du sujet, mais ce détour que je viens de faire est pour mieux expliciter **l'intérêt** d'une des mesures préconisées dans l'avis, qui est le développement **des emplois d'insertion dans les services publics**. On peut comprendre que les entreprises privées souhaitent embaucher les meilleurs, puisqu'elles sont organisées uniquement pour dégager des profits. Mais une société développée et riche ne peut pas se permettre de laisser au bord du chemin une partie de sa population sous prétexte que certains n'ont pas réussi à se faire embaucher. Elle a les moyens de proposer un emploi à chacun, et il n'est même pas sûr que cela entame sa productivité.

Et si d'aucuns affirment que les entreprises ne trouvent pas les salariés qu'il recherchent, il est vrai que les systèmes de régulation ne sont pas parfaits, toutefois, avec la multiplicité de systèmes d'aide à l'emploi qui existent, et entre gens de bonne volonté, on peut trouver des solutions. Mais on ne me fera pas croire qu'actuellement il y a plus d'offres d'emploi non satisfaites que de personnes au chômage.

Pour conclure sur cet avis qui n'a analysé que les causes internes à l'Education Nationale de l'échec scolaire, il faudrait se rendre à l'évidence que l'échec scolaire est surtout la résultante des difficultés sociales des familles. On ne peut prétendre soigner l'un en ignorant l'autre.

La FSU ne considère pas l'avis comme très satisfaisant, mais si un certain nombre des mesures préconisées étaient mises en œuvre, on aurait déjà progressé contre l'échec des jeunes. La FSU votera donc l'avis.

** ** *

Voir l'avis sur le site du Conseil Régional :

« **LA SITUATION DES JEUNES EN ECHEC
SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL** »

http://cr-bourgogne.fr/download.php?voir=0&document_id=1292

Uni(e)s contre l'immigration jetable

Le projet de loi modifiant le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) a été examiné à l'Assemblée Nationale début mai.

Deux ans après la loi dite Sarkozy du 26 novembre 2003 modifiant la législation sur l'immigration et l'asile, le gouvernement a décidé de procéder à une nouvelle réforme. S'inspirant pour partie de la politique européenne le projet de loi consacre officiellement une reprise de l'immigration, en l'enfermant dans une approche entièrement utilitariste. Il est censé correspondre au nouveau credo gouvernemental : stopper l'immigration « subie » et promouvoir une immigration « choisie ». L'avant-projet « *relatif à l'immigration et à l'intégration* » s'attaque une fois de plus aux droits et libertés. Cette réforme n'est pas une réforme de plus : elle constitue une rupture en ce sens que, pour la 1^{ère} fois, on désigne officiellement comme « immigration subi » l'immigration de famille. « **Uni(e)s contre l'immigration jetable** » qui rassemble plus de 300 organisations dont la FSU, propose une analyse commune de ce projet, fruit d'une réflexion et d'un travail collectifs. « Uni(e)s contre l'immigration jetable » entend se battre avec force contre cette réforme qui projette de réduire l'étranger à la force de travail qu'il représente, en niant les droits attachés à sa personne .

L'analyse du projet est consultable sur le site : www.contreimmigrationjetable.org

Les actions en mai :

13 mai : manifestation à PARIS

– Place de la République

12 mai : Conférence-débat à MACON

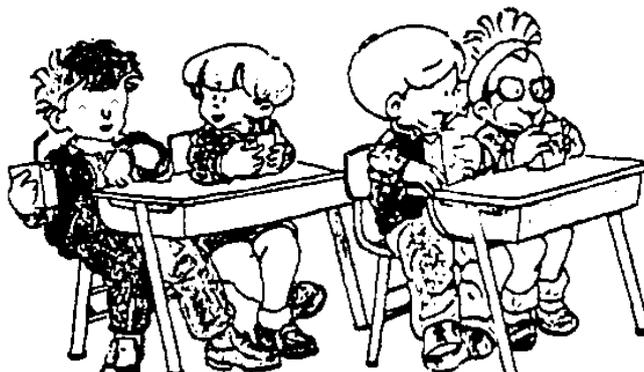
Parc des Expos :
Contre la réforme du CESEDA ,
organisée par le
Réseau Education Sans Frontières 71



Lecture : méthode majik !

Chacun aura lu, vu et entendu la nouvelle tendance : après les livraisons en 24h chrono, l'apprentissage de la lecture en 7 jours est désormais possible (voir site de France 2). Puis, comme à la foire, Monsieur DUBOIS, philosophe participant à cette -expérience- annonce que « *85% des enfants en échec scolaire ont des problèmes de lecture et qu'en adoptant son outil dans toutes les grandes sections de maternelle, on ferait baisser de 50 à 70% le taux d'illettrisme et on décèlerait la dyslexie à l'âge de 5 ans au lieu de 8* ». Bien entendu, les enseignants (et particulièrement ceux du cycle 2) ne peuvent que s'étonner voire hurler de rire devant cette débauche de prétentions, fanfaronnades et autres inventions. En effet, cette méthode utilisée par des professionnels (enseignants, orthophonistes en France) est un support comme beaucoup d'autres pour l'apprentissage de la lecture mais ne permet en aucun cas, des miracles....L'acquisition de compétences telle que la lecture d'un petit texte simple ne saurait se dérouler en une seule semaine. La médiatisation de cette triste affaire laisse à penser que l'offensive contre les enseignants continue. Après de Robien, d'autres semblent ignorer la sérénité nécessaire à ce débat. Le SNUipp et la FSU ont largement démontré, que les enseignants les chercheurs et les parents d'élèves, veulent construire la réussite de tous les élèves sérieusement et en dehors des effets d'annonce.

Paul BARDAY



DE L'UTILITE DE LA LUTTE SYNDICALE



Au-delà des actions et du résultat obtenu, il convient de revenir sur les événements des 7 derniers mois pour apprécier à sa juste valeur, le bilan de l'action syndicale de la FSU.

29 août 2005 : le BDFN FSU de rentrée condamne « le passage en force du gouvernement qui se traduit par la mise en place du Contrat Nouvelle Embauche qui porte un coup considérable au droit du travail et instaure pour l'insertion dans l'emploi une forme nouvelle de précarité dont le Medef et les tenants du néolibéralisme souhaitent déjà l'extension... Dans ce contexte, le BDFN confirme la nécessité d'actions unitaires d'ampleur nationale... La FSU juge indispensable de construire une action interprofessionnelle et entend contribuer à cette construction »

Commentaire : on voit donc ici, alors que la rentrée des classes et des universités n'est pas encore faite, que la FSU est une des premières organisations à réagir au passage en force de la loi.

4 octobre 2005 : Journée interprofessionnelle de grève et de manifestations contre la précarité, pour l'emploi... Premier succès, dans l'Education on atteint plus de 40% de grévistes.

Commentaire : Lors de la réunion des fédérations de l'Education du 15 octobre, la nécessité d'une actions unitaire de haut niveau (grève et manifestation) en novembre défendue par la FSU n'a pas été suivie. Les organisations lycéennes et étudiantes sont absentes des débats et des actions...

16 novembre - 6 décembre : 3 semaines d'actions continues pour la FSU et ses syndicats.

16 novembre : manifestations pour dire le refus du régime d'exception.

19 novembre : manifestation nationale pour la défense des services publics et l'emploi public.

21 novembre : rassemblement devant la préfecture pour dénoncer le budget 2006 de l'enseignement et ses conséquences.

24 novembre : grève dans le second degré, budget 2006, remplacements et loi Fillon, postes, salaires et carrière.

6 décembre : élections professionnelles, renforcement de la FSU et des ses SN.

16 janvier 2006 : communiqué commun des organisations syndicales de la Fonction Publique appelant à des rassemblements, AG, délégations le 19 janvier sur les salaires et à une journée d'actions avec grèves et manifestations le 2 février contre la précarité, pour la défense du service public d'Education ;..

24 janvier 2006 : Réunion des organisations étudiantes, lycéennes et des organisations syndicales pour affirmé leur opposition au CPE. Elles appellent à une journée nationale de grève et de manifestation sur un seul mot d'ordre « retrait du CPE ». Elles décident que dès le 31 janvier, début de l'examen en première lecture du projet de CPE à l'Assemblée Nationale, elles mèneront des actions de sensibilisation pour réussir le 7 février.

31 janvier : début de l'examen en première lecture du CPE par l'Assemblée Nationale.

1^{er} février 2006 : premier communiqué commun des organisations de jeunes contre le CPE (23 organisations de jeunes sont signataires de l'appel)

2 février 2006 : journée d'action (grève et manifestations) des fédérations de l'Education contre la précarité, pour les salai-



res, pour l'emploi public (FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education). Rassemblement unitaire devant la préfecture à Mâcon. (300 personnes)

7 février 2006 : La FSU appelle tous les personnels à la journée de grève nationale unitaire avec les jeunes et les autres salariés et à participer massivement aux manifestations pour le retrait du CPE. (300000 manifestants en France, 3000 à Chalon)

du 7 février au 7 mars : campagne d'explications et de signatures de pétitions pour le retrait du CPE.

7 mars 2006 : Appel National Unitaire pour exiger le retrait du CPE. Journée de grève et de manifestations dans tous le département et dans toute la France (plus d'un million de personnes dans les rues, 15 000 en Saône et Loire).

16 mars 2006 : nouvelle journée de grève et de manifestations unitaires. Occupation de la gare SNCF à Chalon, incidents et violences policières devant la sous-préfecture à Chalon, plusieurs jeunes lycéens blessés. Blocages de plusieurs lycées de Saône et Loire.

18 mars 2006 : nouvelle manifestation unitaire à Chalon. Nouvelle provocations policières devant la Sous-préfecture avec présence de véhicules anti-émeutes sur le parcours de la manifestation. Poursuite de la campagne de pétition unitaire (plus de 10 000 signatures en Saône et Loire).

28 mars 2006 : grève nationale unitaire dans le privé et dans le public. Plus de 15 000 manifestants en Saône et Loire.

4 avril 2006 : plus de trois millions de manifestants dans toute la France. Déclaration commune des organisations de lycéens, d'étudiants et de salariés exigeant du gouvernement une loi abrogeant le CPE avant la fin de la session parlementaire (17 avril).

10 avril 2006 : Allocution de Dominique de Villepin annonçant le « remplacement » du CPE.

13 avril 2006 : le parlement tourne le dos définitivement au CPE en votant un texte instituant un dispositif qui remplace le CPE.



Après les dernières élections professionnelles :
LA F.S.U. : PREMIERE ORGANISATION SYNDICALE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ETAT

Par la représentativité que les personnels accordent à ses syndicats, la FSU est l'organisation syndicale la plus représentative des fonctionnaires de l'État. Elle les représente notamment au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État (CSFPE - 4 sièges), au Conseil économique et social (CES), au Conseil d'Orientation des Retraites (COR), dans de nombreux Comités Techniques Paritaires et dans les Conseils économiques et sociaux régionaux (CESR).

**Représentativité
dans la fonction publique de l'État
(Élections professionnelles 2003 - 2005)**

FSU 19,2%

CGT 16,9% - UNSA 16,0%

FO 13,6% - CFDT 11,6%

CGC 3,4% - CFTEC 2,1%

Divers 17,1%

Élection au CTPM du ministère des affaires étrangères (scrutin du 4 mai 2006)

Cette première élection consacre l'entrée de la FSU dans le Ctpm unique du ministère des affaires étrangères. Malgré toutes les tentatives faites pour l'en écarter (la fusion des Ctp en était une des illustrations), la FSU est désormais représentative de l'ensemble des personnels du MAE et doit être reconnue comme interlocuteur incontestable dans ce ministère. La FSU et ses syndicats entendent y poursuivre et amplifier les actions engagées pour l'ensemble des personnels, quel que soit leur statut.

Cette élection 2006 est marquée par une nouvelle progression de la Cfdt (tendance complètement à l'inverse des autres élections professionnelles dans la fonction publique) et de la Cgt ; un fléchissement marqué de l'Unsa et un recul de l'Usascc entre 2005 et 2006

Passage à un Ctpm unique

Le ministère des affaires étrangères a décidé, avec l'appui de certaines organisations syndicales, de créer un Comité Technique Paritaire Ministériel unique, dont la mise en place s'est traduit par la suppression des deux Ctpm existant précédemment :

- Le **Ctpm 1** concernait les personnels du ministère (dont 6 293 fonctionnaires titulaires) et tous les personnels en exercice dans les services extérieurs du MAE (ambassades, consulats, etc.), y compris les personnels recrutés dans la population locale (essentiellement des personnels d'entretien et de service), sur contrat de droit local. Lors du dernier scrutin de 2005 au Ctpm 1 le corps électoral comptait 13 628 inscrits (2/3 du corps électoral 2006).
- Le **Ctpm 2** concernait les personnels **détachés** au MAE en exercice dans les services culturels, de coopération, etc. Les personnels "éducation nationale" y étaient assez minoritaires (et en baisse régulière depuis des années) ; forte proportion de personnels recrutés dans la population locale (personnels d'entretien et de service), sur contrat de droit local. *Nota bene* : les personnels détachés à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (Aefe - réseau des établissements français à l'étranger). Au dernier scrutin de 2002 au Ctpm 2 le corps électoral comptait 7 233 inscrits.

Eugenio Bressan - Roger Ferrari

9 mai 2006

Voir <http://mae.fsu.fr>

La FSU s'adresse aux parlementaires sur le projet de loi droit d'auteur (4 mai 2006)

Gérard Aschieri

Secrétaire Général

AUX Présidents des groupes parlementaires

Monsieur le Président,

Le Sénat est en train d'examiner le projet de loi « Droit d'Auteur et Droits Voisins dans la Société de l'Information ».

Je tiens à insister auprès de vous pour que soit confirmée l'exception pédagogique qui a fait l'objet d'une proposition d'amendement en commission : elle est indispensable pour permettre aux enseignants et documentalistes d'exercer leurs missions en utilisant auprès des élèves des oeuvres et extraits significatifs sur support numérique.

Les accords signés par les ministres de l'éducation et de la culture et mis en avant par ceux-ci pour refuser cette exception n'offrent pas de garanties suffisantes et limitent de façon draconienne, incompatible avec les besoins d'enseignement dans certaines disciplines, les possibilités pour des enseignants d'utiliser des documents numériques.

Il nous semble important que, tout en respectant le droit d'auteur, l'éducation et la recherche bénéficient d'exceptions adaptées et échappent à une logique du tout marchand.

Par ailleurs je vous rappelle nos critiques sur le projet de loi DADVSI qui nous semble ne pas respecter le nécessaire équilibre entre le droit des auteurs et le droit d'accéder à la culture et aux connaissances et fait peser des menaces sur la vie privée et sur la liberté en légitimant la présence de verrous espions dans les fichiers numériques.

Nous souhaitons également qu'il ne soit pas porté atteinte au développement des logiciels libres.

Il nous semble indispensable de promouvoir un large débat démocratique sur toutes ces questions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Gérard ASCHIERI

Le sénat adopte à l'unanimité une exception pédagogique au droit d'auteur

Les sénateurs ont instauré à l'unanimité jeudi soir une nouvelle exception au droit d'auteur en faveur de l'enseignement et de la recherche lors de l'examen du projet de loi sur le droit d'auteur. Ils ont adopté un amendement au texte voté en première lecture par l'Assemblée nationale ajoutant cette exception "dite pédagogique" qui permettra au monde de l'éducation et aux chercheurs d'utiliser des copies d'oeuvres moyennant une "rémunération négociée sur une base forfaitaire".

Cette exception s'ajoute à celles déjà adoptées par l'Assemblée nationale en faveur des personnes handicapées, des bibliothèques, archives et musées. Les sénateurs ont fixé au 1er janvier 2009 l'entrée en vigueur de la mesure. Dans cette attente, s'appliqueront les accords signés entre l'Education nationale et les ayants droits.

Jeanne d'Arc ... à toutes fins utiles

Communiqué de Presse (5 mai 06)

Conformément aux instructions du Premier ministre, la préfète de S.et-L. a adressé à tous les responsables de bâtiments et édifices publics du département une circulaire les invitant à pavoiser les mairies le dimanche 14 mai jour de la fête de " Jeanne d'Arc".

Ces bâtiments appartiennent à tous les citoyens quelles que soient leurs convictions. Cette décision du Premier ministre est historiquement une grave erreur, sociologiquement une bévue, philosophiquement une provocation.

Les instructions du Premier ministre mettent au même niveau la fête Jeanne d'Arc, la Journée nationale du souvenir de la déportation, le 61^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 et la commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage. On ne peut y voir qu'un geste politique.

La FSU 71 dénonce avec tous les républicains cet amalgame qui flatte l'extrême droite.

Violence banalisée

L'école n'est pas épargnée

Les actes de violence se multiplient en Saône et Loire comme au plan national.

Dans les établissements scolaires ce sont des violences verbales ou physiques entre les enfants ou envers les adultes, ce sont déprédations et actes incendiaires contre les locaux.

La FSU 71 condamne fermement l'utilisation de la violence pour quelque motif que ce soit.

Ce n'est pas pour autant que la FSU souhaite des lois sécuritaires ou la multiplication de forces de police dans et autour de l'école.

D'autres solutions existent.

Pour sa part, l'Education Nationale ne peut, à elle seule, résoudre tous les problèmes de notre société. Elle peut contribuer à la réussite des enfants et à leur épanouissement, mais pour ce faire, une autre politique éducative est nécessaire. Depuis plusieurs années, dans notre département, comme ailleurs, des centaines de postes d'enseignants, d'aide-éducateur, de surveillants, d'agents ont été supprimés.

Nous ne pouvons pas nous empêcher, aujourd'hui, de penser que cet encadrement adulte manque cruellement dans les établissements.